



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr
<http://notre-dame-de-lisle.fr/>

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 mai 2020**

Date de convocation : 19/05/2020
Date d'affichage : 19/05/2020
Nb de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Étaient présents :

Mme BAUDOT Laure
Mme BILLARD Pascale
Mme BOUCHER Amélie
M. COTTARD Eric
M. DESMOUSSEAUX Bruno
Mme DUFOUR Laurine
M. DUPONT Vincent
M. FAVRESSE Alain
Mme HENNEQUET Claire
M. LEPRÉ Thierry
Mme LERATE Catherine
M. LACAILLE Christophe
Mme PERTOLDI Karine
Mme TISON Nathalie

Ont donné pouvoir :

Absente excusée:

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Mme Pascale BILLARD a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers et les déclare installés dans leur fonction. Puis il fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations par délibération N°3/2014

1/ Autorisation d'ester en justice

Vu le mémoire introductif d'instance des conjoints THOMAS enregistré au greffe du tribunal administratif de Rouen, en date du 25 mars 2020, visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal de 27 janvier 2020 approuvant le plan d'occupation des sols de la commune,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de défendre les intérêts de la commune dans la requête des conjoints THOMAS introduite devant le tribunal administratif de ROUEN, il a désigné Céline MALET, avocate demeurant 41, rue Raymond ARON, 76130 MONT SAINT AIGNAN, pour représenter la commune dans cette instance.

2/ Autorisation d'ester en justice

Vu le mémoire introductif d'instance de la société GSM enregistré au greffe du tribunal administratif de Rouen, en date du 16 avril 2020, visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal de 27 janvier 2020 approuvant le plan d'occupation des sols de la commune et reçue le 11 mai 2020,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de défendre les intérêts de la commune dans la requête des conjoints société GSM introduite devant le tribunal administratif de ROUEN, il a désigné Céline MALET, avocate demeurant 41, rue Raymond ARON, 76130 MONT SAINT AIGNAN, pour représenter la commune dans cette instance.

Monsieur le maire remercie le précédent conseil à lequel il a eu plaisir à travailler et pour l'action municipale effectuée pendant ces six années de mandat. Puis il cède la présidence au doyen d'âge M. Alain FAVRESSE pour l'élection du maire.

I/ Finances et administration générale

1/ Élection du Maire

M. Alain FAVRESSE, lors d'une courte intervention, remercie le conseil municipal sortant pour le travail accompli sous la houlette de son maire, Thibaut BEAUTÉ. Travail apprécié de nos concitoyens qui se sont déplacés en nombre malgré la mise en place du confinement. Puis il souhaite la bienvenue aux nombreux nouveaux élus sur lesquels les « anciens » comptent pour poursuivre et amplifier la modernisation de notre village sans le dénaturer.

M. Alain FAVRESSE procède ensuite à l'appel de candidature pour la place de maire. Thibaut BEAUTÉ fait part de son désir de poursuivre l'action engagée avec une équipe renouvelée et présente sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Thibaut BEAUTÉ : Quinze (15) voix

Thibaut BEAUTÉ ayant obtenu la majorité absolue et l'unanimité des voix au premier tour de scrutin est proclamé maire.

Monsieur Alain FAVRESSE cède la présidence du conseil au nouveau Maire élu.

2/ Création du nombre de poste d'adjoints :

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

3/ Élection des adjoints :

Rappel : Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Thibaut BEAUTÉ procède à l'appel de candidature pour le poste de 1^{er} adjoint. Christophe LACAILLE fait part de son désir de poursuivre son engagement au service de la communication et des solidarités.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Election du premier adjoint :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Christophe LACAILLE : Treize (13) voix

M. Christophe LACAILLE ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin est proclamé Premier Adjoint au Maire.

M. Thibaut BEAUTÉ procède à l'appel de candidature pour le poste de 2^{ème} adjoint. Pascale BILLARD fait part de son désir de poursuivre son action au service de la culture, des activités scolaires et des loisirs.

Élection du deuxième adjoint :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme Pascale BILLARD : Treize (13) voix

Mme Pascale BILLARD ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin est proclamée Deuxième Adjoint au Maire.

M. Thibaut BEAUTÉ procède à l'appel de candidature pour le poste de 3^{ème} adjoint. Thierry LEPRÉ fait part de son désir de prendre en charge les finances de la commune

Élection du troisième adjoint :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Thierry LEPRÉ : Douze (12) voix

M. Thierry LEPRÉ ayant obtenu la majorité des voix au premier tour de scrutin est proclamé Troisième Adjoint au Maire.

4/ Versement des indemnités de fonction aux adjoints au Maire

Il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les conseillers municipaux souhaitant légitimement connaître à quoi correspondent ces indemnités, Monsieur le Maire communique les éléments d'information en précisant qu'il transmettra à tous le guide du statut de l'élu local édité par l'Association des Maires de France.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DECIDE** avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 500 à 999 habitants 10,7%

5/ Délégation du conseil municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences permettant de favoriser une bonne administration communale et d'être réactif dans les décisions notamment de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues par les textes.

6/ Désignation des délégués au SIEGE – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure

Monsieur le Maire informe qu'en application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à la désignation du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Ces membres seront convoqués à titre personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DESIGNE** en tant que délégués au SIEGE :
 - o Titulaire : Monsieur Thibaut BEAUTÉ
 - o Suppléant : Monsieur Bruno DESMOUSSEAUX

7/ Désignation des délégués au SIGES – Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Equipements Sportifs de Vernon Ecos

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SIGES, il doit être procédé à la désignation de deux délégués titulaires qui siègeront au Comité Syndical, dont le siège est en Mairie de Vernon 27200, et de deux suppléants ayant voix délibératives en cas d'empêchement de ceux-ci.

Ces membres seront convoqués à titre personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DESIGNE** en tant que délégués au SIGES :
 - o Titulaire : Monsieur Alain FAVRESSE
 - o Titulaire : Madame Catherine LERATE
 - o Suppléant : Madame Claire HENNEQUET
 - o Suppléant : Monsieur Christophe LACAILLE

8/ Désignation des délégués titulaires au SIVOS DES ILES DE LA SEINE – Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des Iles de la Seine

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SIVOS, il doit être procédé à la désignation de trois délégués titulaires qui siégeront au Comité Syndical du SIVOS, dont le siège est en Mairie de Pressigny l'Orgueilleux 27510.

Ces membres seront convoqués à titre personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité des présents et représentés

- **DESIGNE** en tant que délégués titulaires au SIVOS :
 - o Monsieur Thibaut BEAUTÉ
 - o Madame Pascale BILLARD
 - o Madame Laurine DUFOURT

9/ Election des membres titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il doit être procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants à la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **ELIT** en tant que membres à la Commission d'appel d'offres :
 - o Titulaire : Monsieur Thierry LEPRÉ
 - o Titulaire : Monsieur Bruno DESMOUSSEAUX
 - o Suppléant : Monsieur Eric COTTARD
 - o Suppléant : Monsieur Christophe LACAILLE

10/ Désignation des délégués titulaire et suppléant au SYNDICAT DE VOIRIE VEXIN SEINE – SVVS

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SVVS, il doit être procédé à la désignation de deux délégués titulaire et suppléant qui siégeront au Comité Syndical du SVVS, dont le siège est situé au 13 rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS.

Ces membres seront convoqués à titre personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **DESIGNE** en tant que délégués au SVVS :
 - o Titulaire : Monsieur Thierry LEPRÉ
 - o Suppléant : Monsieur Alain FAVRESSE

II/ Environnement et Travaux

Thierry Lepré fait un rapide bilan des travaux réalisés et ceux dont les projets sont en cours.

III/ Communication

Christophe Lacaille annonce la reprise des parutions du bulletin municipal après une interruption pendant la période préélectorale et la sortie d'une édition de 4 pages à la fin du confinement.

IV/ Education, Culture, Solidarité

Ecole : Après une longue période de confinement, les élèves ont progressivement repris l'école dans des conditions particulières. L'enseignement dispensé à distance par les enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal pendant le confinement a repris à temps partiel en présentiel d'abord pour les élèves des classes de GS, CP, et CM2. Les CE1, CE2 et CM1 ont repris le chemin de l'école le 22 mai. Les enseignantes continuent à assurer le suivi à distance des enfants qui sont restés à la maison. Pour le moment, il n'est pas prévu de reprise pour les enfants de petite et moyenne section.

Les transports scolaires et la garderie fonctionnent sur inscription. Les enfants qui déjeunent habituellement à la cantine sont pris en charge par le personnel habituel mais doivent apporter leur repas. Le choix du retour à l'école ou pas est laissé aux parents. Pour l'instant, le nombre des inscrits n'excède pas la capacité d'accueil des locaux.

Bibliothèque : L'équipe des bénévoles de la bibliothèque travaille à une solution alternative pour pouvoir continuer à fournir de la lecture aux abonnés.

V/ Informations diverses

Dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID19, Monsieur le maire annonce la commande et la distribution de masque aux habitants de la commune. 500 masques chirurgicaux à usage unique offerts par la région sont arrivés et des masques en tissus lavable offerts par le département sont encore en attente.

La commune a également fait l'acquisition de 400 masques en textile lavable et 500 masques stérilisables à la vapeur pour compléter le stock ainsi que 10 litres de gel hydroalcoolique pour un budget d'environ 3 000 €.

Les premiers masques ont été distribués en porte à porte aux habitants. Ceux qui n'ont pas pu bénéficier de cette première campagne de distribution sont invités à venir se fournir en mairie ou à faire la demande pour un portage à domicile.